

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la  
Propriété Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
16 août 2012 (16.08.2012)

WIPO | PCT

(10) Numéro de publication internationale  
WO 2012/107654 A1

- (51) Classification internationale des brevets :  
H01L 31/048 (2006.01) C08G 81/02 (2006.01)  
B32B 27/08 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/FR2012/050082
- (22) Date de dépôt international :  
12 janvier 2012 (12.01.2012)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :  
1151111 11 février 2011 (11.02.2011) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : ARKE-  
MA FRANCE [FR/FR]; 420, Rue d'Estienne d'Orves, F-  
92700 Colombes (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : BIZET, Sté-  
phane [FR/FR]; 8, Rue du Val Monnier, F-27170 Barc  
(FR). DEVISME, Samuel [FR/FR]; 12, rue du contrat so-  
cial, F-76000 Rouen (FR). FINE, Thomas [FR/FR]; 22,  
rue Saint Jérôme, F-69007 Lyon (FR). JOUSSET, Domi-  
nique [FR/FR]; 3, Parc Maubuisson, F-27470 Serquigny  
(FR). O'BRIEN, Gregory [US/US]; 102 Brookhollow  
Drive Downingtown, Chester, Pennsylvania 19335 (US).  
LEFEBVRE, Amy [US/US]; 1522 South Keim Street,  
Pottstown, Pennsylvania 19465 (US).
- (74) Mandataire : GAVIN, Pablo; Arkema France, Départe-  
ment Propriété Intellectuelle, 420, rue d'Estienne d'Orves,  
F-92705 Colombes Cedex (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,  
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ,  
CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO,  
DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN,  
HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR,  
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME,  
MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ,  
OM, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SC, SD,  
SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR,  
TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,  
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ,  
UG, ZM, ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU,  
TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE,  
DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU,  
LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK,  
SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ,  
GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).
- Publiée :  
— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : DOUBLE-LAYER FILM OF A PHOTOVOLTAIC MODULE

(54) Titre : FILM BI-COUCHES D'UN MODULE PHOTOVOLTAÏQUE

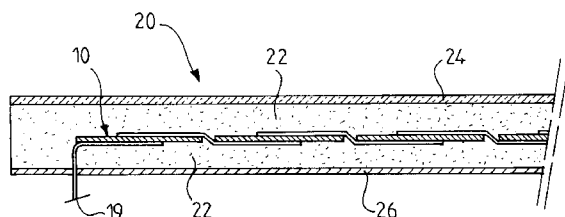


FIG. 2

(57) Abstract : The invention relates to a double-layer thermoplastic film of a photovoltaic module, comprising two layers, one of which forms the encapsulator (22) and the other forms the backsheet (26), the encapsulator-backsheet set (22, 26) having a thickness of more than 100 µm (micrometre), characterised in that: a) the encapsulator (22) consists of a layer comprising between 0% and 100% of at least one polyolefin containing a polyethylene selected from a homopolymer of ethylene or a copolymer comprising at least 50 mol % of ethylene and at least one comonomer; and between 0% and 100% of a polyamide grafted polymer comprising a polyolefin trunk that represents between 50 mass % and 95 mass % of the polyamide grafted polymer containing a radical of at least one unsaturated monomer (X) and at least one polyamide graft that represents between 5 mass % and 50 mass % of said polyamide grafted polymer; and b) the backsheet (26) comprises a layer formed from a polyamide grafted polymer that is identical to that of the encapsulator except that it has a flow temperature higher than 160°C. The invention also relates to a photovoltaic module incorporating such a film and to the use of said film for the same purposes.

(57) Abrégé : La présente invention concerne un film thermoplastique bi-couches d'un module photovoltaïque, comprenant deux couches dont une couche forme l'encapsulant (22) et l'autre couche forme le backsheet (26), l'ensemble encapsulant-backsheet (22, 26) présentant une épaisseur supérieure à 100 µm (micromètre),

[Suite sur la page suivante]



WO 2012/107654 A1



---

caractérisé en ce que: a) l'encapsulant (22) consiste en une couche comprenant : - de 0% à 100% d'une ou plusieurs polyoléfines contenant un polyéthylène choisi parmi un homopolymère de l'éthylène ou un copolymère comprenant au moins 50% en moles d'éthylène et d'un ou plusieurs comonomères; - de 0% à 100% d'un polymère greffé polyamide comprenant un tronc en polyoléfine, représentant de 50% à 95% en masse du polymère greffé polyamide, contenant un reste d'au moins un monomère insaturé (X) et au moins un greffon en polyamide, représentant de 5% à 50% en masse dudit polymère greffé polyamide. b) le backsheet (26) comprend une couche formée d'un polymère greffé polyamide identique à celui de l'encapsulant à l'exception du fait qu'il présente une température d'écoulement supérieure à 160°C. L'invention se rapporte également à un module photovoltaïque incorporant un tel film et à l'utilisation de ce film aux mêmes fins.

## FILM BI-COUCHES D'UN MODULE PHOTOVOLTAÏQUE

### Domaine de l'invention

5 L'invention a pour objet un film bi-couches (encapsulant – « backsheet ») de modules photovoltaïques présentant des propriétés optimums pour cette application. La présente invention concerne également un module photovoltaïque comprenant, outre le susdit film bi-couches et une éventuelle couche supplémentaire, une couche adjacente formant « frontsheet », plus généralement les trois couches successives notées  
10 « frontsheet », encapsulant et « backsheet ».

Le réchauffement climatique, lié aux gaz à effet de serre dégagés par les énergies fossiles, a mené au développement de solutions énergétiques alternatives qui n'émettent pas de tels gaz lors de leur fonctionnement, comme par exemple les modules photovoltaïques. Un module photovoltaïque comprend une « pile photovoltaïque »,  
15 cette pile étant capable de transformer l'énergie lumineuse en électricité.

Il existe de nombreux types de structures de panneaux photovoltaïques.

Sur la Figure 1, on a représenté une pile photovoltaïque classique ; cette pile photovoltaïque 10 comprend des cellules 12, une cellule contenant un capteur photovoltaïque 14, généralement à base de silicium traité afin d'obtenir des propriétés photoélectriques, en contact avec des collecteurs d'électrons 16 placés au-dessus (collecteurs supérieurs) et au-dessous (collecteurs inférieurs) du capteur photovoltaïque.  
20 Les collecteurs 16 supérieurs d'une cellule sont reliés aux collecteurs 16 inférieurs d'une autre cellule 12 par des barres conductrices 18, constituées généralement d'un alliage de métaux. Toutes ces cellules 12 sont connectées entre elles, en série et/ou en  
25 parallèle, pour former la pile photovoltaïque 10. Lorsque la pile photovoltaïque 10 est placée sous une source lumineuse, elle délivre un courant électrique continu, qui peut être récupéré aux bornes 19 de la pile 10.

En référence à la Figure 2, le module photovoltaïque 20 comprend la pile photovoltaïque 10 de la Figure 1 enrobée dans un « encapsulant », celui-ci étant composé d'une partie supérieure et d'une partie inférieure. Une couche protectrice supérieure 24 (connue en anglais sous le terme « frontsheet », utilisé dans la suite) et  
30 une couche protectrice au dos du module (connue en anglais sous le terme

« backsheet », également utilisé dans la suite) 26 sont disposées de part et d'autre la pile encapsulée.

La protection au choc et à l'humidité de la pile photovoltaïque 10 est assurée par la couche protectrice supérieure 24, généralement en verre.

5 Le backsheet 26 contribue à la protection à l'humidité du module photovoltaïque 20 et à l'isolation électrique des cellules 12 pour éviter tout contact avec l'environnement extérieur.

L'encapsulant 22 doit épouser parfaitement la forme de l'espace existant entre la pile photovoltaïque 10 et les couches protectrices 24 et 26 afin d'éviter la présence  
10 d'air, ce qui limiterait le rendement du module photovoltaïque. L'encapsulant 22 doit également empêcher le contact des cellules 12 avec l'eau et l'oxygène de l'air, afin d'en limiter la corrosion. La partie supérieure de l'encapsulant 22 est comprise entre la pile 10 et la couche protectrice supérieure 24. La partie inférieure de l'encapsulant 22 est comprise entre la pile 10 et le backsheet 26.

15 En présence de rayonnement solaire, il se crée un échauffement à l'intérieur du module solaire et des températures de 80°C (ou plus) peuvent être atteintes ce qui nécessite que les couches soient parfaitement liées les unes aux autres tout au long du cycle de vie du module.

## 20 **Etat de l'art**

A l'heure actuelle, pour fabriquer un module photovoltaïque, on réalise séparément les trois couches à assembler ensemble, à savoir successivement le « frontsheet », l'encapsulant et le « backsheet ». Ces couches sont associées lors de  
25 l'étape de fabrication du module qui est faite le plus souvent par un procédé de lamination sous vide.

Pour promouvoir l'adhésion entre les couches, notamment entre le backsheet et l'encapsulant, on utilise soit des techniques « chimiques » en ajoutant un liant entre les deux couches ou des promoteurs d'adhésion spécifiques, soit des techniques physiques  
30 de traitement de surface comme un traitement par effet corona ou plasma.

Ces deux méthodes ne sont pas satisfaisantes car elles consistent, outre un coût additionnel non négligeable (matériau, outils spécifiques, temps de réalisation), en une opération parfois complexe pour un résultat souvent décevant. De plus, les traitements

physiques de surface ne sont pas stables dans le temps et nécessitent de prendre des précautions de stockage et de manipulation.

Par ailleurs, l'encapsulant est un matériau qui doit permettre l'incorporation des cellules photovoltaïques au moment de l'assemblage des trois couches (frontsheet, encapsulant et backsheet) du module. Deux principaux types d'encapsulants existent :  
5 les thermoplastiques et les réticulables. Dans les deux cas, l'encapsulant est fondu lors de l'étape de lamination du module photovoltaïque afin d'embrober les couches actives.

Outre la manipulation de nombreux films, ce type de procédé de fabrication de module photovoltaïque présente des inconvénients liés au retrait du film d'encapsulant.  
10 En effet, il est connu que les films d'encapsulant présentent un retrait qui peut atteindre jusqu'à 10% dans la plupart des cas, voire parfois jusqu'à 50%. Ce retrait peut conduire à des défauts dans le module photovoltaïque tels que des bulles d'air, des plissures, des cloques, des défauts de recouvrement sur les bords ou des ruptures des connecteurs entre cellules. Tous ces défauts sont à l'origine de rebus lors de la fabrication des  
15 modules ou peuvent diminuer leur durée de vie et leur efficacité. En effet, les bulles d'air dans l'encapsulant peuvent être à l'origine de points de corrosion diminuant considérablement le cycle de vie ainsi que l'efficacité du module photovoltaïque. Le phénomène de retrait provoque au sein de l'encapsulant des tensions qui peuvent briser une ou plusieurs cellules photovoltaïques et provoquer, en particulier du fait que ces  
20 dernières sont montées en série, une détérioration irrémédiable des propriétés de fonctionnement du module photovoltaïque.

Pour limiter ces problèmes, les fabricants de films d'encapsulant sont obligés d'utiliser un procédé d'extrusion comprenant une étape de post-recuit pour limiter ce retrait au détriment de la vitesse d'extrusion et donc du coût des films.

25

### **Brève description de l'invention**

La présente invention entend remédier aux problèmes des encapsulants de modules photovoltaïques de l'art antérieur en proposant un film bi-couches réalisé en  
30 une opération unique et comportant la couche d'encapsulant et la couche backsheet.

Il a été constaté par la demanderesse, après diverses expériences et manipulations, qu'une structure particulière pouvait seule présenter des résultats optimums permettant de palier aux problèmes liés d'une part au processus de fabrication d'un module et

d'autre part aux défauts intrinsèques de l'association des couches encapsulant - backsheet.

Ainsi, la présente invention concerne un film thermoplastique bi-couches d'un module photovoltaïque, comprenant deux couches dont une couche forme l'encapsulant et l'autre couche forme le backsheet, l'ensemble encapsulant-backsheet présentant une épaisseur supérieure à 100 µm (micromètre), caractérisé en ce que :

a) l'encapsulant consiste en une couche comprenant :

- de 0% à 100% d'une ou plusieurs polyoléfines contenant un polyéthylène choisi parmi un homopolymère de l'éthylène ou un copolymère comprenant au moins 50% en moles d'éthylène et d'un ou plusieurs comonomères ;

- de 0% à 100% d'un polymère greffé polyamide comprenant un tronc en polyoléfine, représentant de 50% à 95% en masse du polymère greffé polyamide, contenant un reste d'au moins un monomère insaturé (X) et au moins un greffon en polyamide, représentant de 5% à 50% en masse dudit polymère greffé polyamide, dans lequel :

- le greffon en polyamide est attaché au tronc en polyoléfine par le reste du monomère insaturé (X) comprenant une fonction capable de réagir par une réaction de condensation avec un polyamide ayant au moins une extrémité amine et/ou au moins une extrémité acide carboxylique,

- le reste du monomère insaturé (X) est fixé sur le tronc par greffage ou copolymérisation,

- le tronc en polyoléfine et le greffon en polyamide étant choisis pour que ledit polymère greffé polyamide présente une température d'écoulement supérieure ou égale à 75°C et inférieure ou égale à 160°C, cette température d'écoulement étant définie comme la température la plus élevée parmi les températures de fusion et les températures de transition vitreuse du greffon polyamide et du tronc en polyoléfine ;

b) le backsheet comprend une couche formée d'un polymère greffé polyamide comprenant un tronc en polyoléfine, représentant de 50% à 95% en masse du polymère greffé polyamide, contenant un reste d'au moins un monomère insaturé (X) et au moins un greffon en polyamide, représentant de 5% à 50% en masse dudit polymère greffé polyamide, dans lequel :

- le greffon en polyamide est attaché au tronc en polyoléfine par le reste du monomère insaturé (X) comprenant une fonction capable de réagir par une réaction de

condensation avec un polyamide ayant au moins une extrémité amine et/ou au moins une extrémité acide carboxylique,

- le reste du monomère insaturé (X) est fixé sur le tronc par greffage ou copolymérisation,

5 - le tronc en polyoléfine et le greffon en polyamide étant choisis pour que ledit polymère greffé polyamide présente une température d'écoulement supérieure à 160°C, cette température d'écoulement étant définie comme la température la plus élevée parmi les températures de fusion et les températures de transition vitreuse du greffon polyamide et du tronc en polyoléfine.

10 D'autres caractéristiques avantageuses de l'invention sont précisées dans la suite :

- les susdits polymères greffés de l'encapsulant et du backsheet sont nanostructurés ;

- la masse molaire en nombre des susdits greffons polyamide des susdits polymères greffés de l'encapsulant et du backsheet est comprise dans la gamme allant de 1000 à 5000 g/mol, de préférence comprise dans la gamme allant de 2000 à 3000 g.mol<sup>-1</sup> ;

15 - pour les susdits polymères greffés de l'encapsulant et du backsheet, le nombre de monomère (X) fixé sur le tronc en polyoléfine est supérieur ou égal à 1,3 et/ou inférieur ou égal à 10 ;

- le au moins un greffon en polyamide du polymère greffé de l'encapsulant comprend au moins un copolyamide ;

20 - le tronc en polyoléfine du polymère greffé de l'encapsulant n'a pas de température de fusion ou a une température de fusion inférieure à 110°C ;

- l'homopolymère de l'éthylène de la polyoléfine de l'encapsulant est un polyéthylène à basse densité linéaire (PEBDL), avantageusement un PEBDL obtenu par catalyse métallocène ;

25 - le copolymère de polyéthylène de la polyoléfine de l'encapsulant est choisi parmi un copolymère éthylène-alphaoléfine dont la densité est comprise entre 0,865 et 0,91 (norme ASTM D 1505), un copolymère d'éthylène-(méth)acrylates d'alkyle-anhydride ;

- le backsheet comprend en outre une couche formée d'un polymère fluoré consistant en un homopolymère de vinylidène difluorure ou un copolymère de vinylidène difluorure

30 et au moins un autre monomère fluoré ;

- la couche formant backsheet comprend des charges choisis parmi exemples la silice, l'alumine, les carbonates de calcium, les nanotubes de carbone, les fibres de verre ou encore des argiles modifiées ou non modifiées qui sont mélangées à l'ordre nanométrique ;

5 - la couche formant encapsulant comprend des promoteurs d'adhésion consistant en un ingrédient non polymérique, de nature organique, cristalline ou minéral et plus préférentiellement semi-minéral semi-organique ;

- le backsheet consiste en deux couches uniquement et l'encapsulant une unique couche.

L'invention se rapporte à l'utilisation du film tel que décrit ci-dessus dans un  
10 module photovoltaïque.

Enfin, l'invention se rapporte aussi à un module photovoltaïque présentant au moins une couche formant un encapsulant comportant une pile photovoltaïque apte à générer de l'énergie électrique et une couche formant backsheet, ces deux couches constituant le film tel que décrit ci-dessus.

15

### **Description des Figures annexées**

La description qui va suivre est donnée uniquement à titre illustratif et non limitatif en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

La Figure 1, déjà décrite, représente un exemple de pile photovoltaïque, les parties  
20 (a) et (b) étant des vues de  $\frac{3}{4}$ , la partie (a) montrant une cellule avant connexion et la partie (b) une vue après connexion de 2 cellules ; la partie (c) est une vue de dessus d'une pile photovoltaïque complète.

La Figure 2, déjà décrite, représente une coupe transversale d'un module photovoltaïque, dont le capteur photovoltaïque « classique » est encapsulé par un film  
25 d'encapsulant supérieur et un film d'encapsulant inférieur.

### **Description détaillée de l'invention**

#### Encapsulant :

Concernant tout d'abord l'encapsulant, il consiste ici en une couche qui est, au  
30 choix, la polyoléfine susvisée ou le polymère greffé susmentionné. Ainsi, il est décrit ci-

après d'abord ce qui est entendu par la définition de la polyoléfine puis par la définition relative au polymère greffé.

S'agissant donc de la polyoléfine contenant un polyéthylène choisi parmi un  
5 homopolymère de l'éthylène ou un copolymère comprenant au moins 50% en moles d'éthylène et d'un ou plusieurs comonomères.

On s'intéresse dans la suite à la définition d'un ou plusieurs comonomères. Ainsi, s'agissant du comonomère, on peut citer :

- les alpha-oléfines, avantageusement celles ayant de 3 à 30 atomes de carbone.  
10 Ces alpha-oléfines peuvent être utilisées seules ou en mélange de deux ou de plus de deux. A titre d'  $\alpha$ -oléfine, on peut citer l'éthylène, le propylène, 1-butène, 1-pentène, 3-méthyl-1-butène, 1-hexène, 4-méthyl-1-pentène, 3-méthyl-1-pentène, 1-octène, 1-décène, 1-dodécène, 1-tétradécène, 1-hexadécène, 1-octadécène, 1-eicocène, 1-dococène, 1-tétracocène, 1-hexacocène, 1-octacocène, et 1-triacontène. De préférence,  
15 les polyéthylènes comprennent une ou plusieurs alpha-oléfines comprenant 3 à 8 carbones, avec un taux d'éthylène supérieur à 50%. Les copolymères éthylène-alpha oléfines sont obtenus classiquement par des procédés connus de l'homme du métier, tels que par exemple par polymérisation Ziegler-Natta, métallocène ou organométallique comme décrit dans le document WO 2008036707. La densité de ces polymères mesurée  
20 selon la norme ASTM D 1505 peut être de 0,860 à 0,96, avantageusement de 0,860 à 0,920. Tout préférentiellement, le polyéthylène (A) ou (A1) est un polyéthylène à basse densité linéaire (PEBDL) ;

- les esters d'acides carboxyliques insaturés tels que par exemple les acrylates d'alkyle ou les méthacrylates d'alkyle regroupés sous le terme (méth)acrylates  
25 d'alkyles. Les chaînes alkyles de ces (méth)acrylates peuvent avoir jusqu'à 30 atomes de carbone. On peut citer comme chaînes alkyles le méthyle, l'éthyle, le propyl, n-butyl, sec-butyl, Isobutyl, tert-butyl, pentyl, hexyl, heptyl, octyl, 2-ethylhexyl, nonyl, decyl, undecyl, dodecyl, tridecyl, tetradecyl, pentadecyl, hexadecyl, heptadecyl, octadecyl, nonadecyl, eicosyl, hencosyl, docosyl, tricosyl, tetracosyl, pentacosyl, hexacosyl,  
30 heptacosyl, octacosyl, nonacosyl. On préfère les (méth)acrylates de méthyle, éthyle et butyle comme esters d'acide carboxylique insaturés. les esters d'acides carboxyliques

insaturés tels que par exemple les (méth)acrylates d'alkyle, les alkyles pouvant avoir jusqu'à 24 atomes de carbone, des exemples d'acrylate ou méthacrylate d'alkyle sont notamment le méthacrylate de méthyle, l'acrylate d'éthyle, l'acrylate de n-butyle, l'acrylate d'isobutyle, l'acrylate de 2-éthylhexyle. Les copolymères éthylène-esters d'acides carboxyliques sont obtenus classiquement par des procédés connus de l'homme du métier, tels que par exemple le procédé haute pression autoclave ou tubulaire.

- les esters vinyliques d'acide carboxylique. A titre d'exemples d'esters vinyliques d'acide carboxylique, on peut citer l'acétate de vinyle, le versatate de vinyle, le propionate de vinyle, le butyrate de vinyle, ou le maléate de vinyle. On préfère l'acétate de vinyle comme ester vinylique d'acide carboxylique.

- les diènes tels que par exemple le 1,4-hexadiène.

La polyoléfine peut comprendre aussi un monomère fonctionnel additionnel choisi parmi les anhydrides d'acide carboxylique insaturé, les anhydrides de diacide carboxylique insaturé, les acides carboxyliques insaturés et les époxydes insaturés. Comme monomère insaturé compris sur le tronc polyoléfine, il s'agit des :

- les époxydes insaturés sont par exemple les esters et éthers de glycidyle aliphatiques tels que l'allylglycidyléther, le vinylglycidyléther, le maléate et l'itaconate de glycidyle, l'acrylate et le méthacrylate de glycidyle. Ce sont aussi par exemple les esters et éthers de glycidyle alicycliques tels que le 2-cyclohexène-1-glycidyléther, le cyclohexène-4,5-diglycidylcarboxylate, le cyclohexène-4-glycidyl carboxylate, le 5-norbornène-2-méthyl-2-glycidyl carboxylate et l'endocis-bicyclo(2,2,1)-5-heptène-2,3-diglycidyl dicarboxylate. On préfère utiliser le méthacrylate de glycidyle comme époxyde insaturé.

- les acides carboxyliques insaturés et leurs sels, par exemple l'acide acrylique ou l'acide méthacrylique et les sels de ces mêmes acides.

- Les anhydrides d'acide carboxylique ou de diacide carboxylique peuvent être choisis par exemple parmi les anhydrides maléique, itaconique, citraconique, allylsuccinique, cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylique, 4-méthylèncyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylique, bicyclo(2,2,1)hept-5-ène-2,3-dicarboxylique, et x-méthylbicyclo(2,2,1)hept-5-ène-2,2-dicarboxylique. On préfère utiliser l'anhydride maléique comme anhydride.

S'agissant du polymère greffé (de l'encapsulant) susmentionné, on utilisera également préférentiellement 15 à 30% en masse de greffons polyamide et un nombre de monomères (X) compris entre 1,3 et 10.

La température d'écoulement du polymère greffé polyamide est définie comme la  
5 température la plus élevée parmi les températures de fusion et les températures de transition vitreuse des greffons polyamides et du tronc polyoléfine. Le tronc et les greffons sont choisis pour que la température d'écoulement du polymère greffé polyamide soit supérieure ou égale à 75°C et inférieure ou égale à 160°C,.

S'agissant du tronc polyoléfine relativement à la partie peau, c'est un polymère  
10 comprenant comme monomère une  $\alpha$ -oléfine. Egalement, la suite s'entend également en relation avec la partie cœur de l'encapsulant lorsque le comonomère du copolymère est une alpha-oléfine.

On préfère les  $\alpha$ -oléfines ayant de 2 à 30 atomes de carbone.

A titre d' $\alpha$ -oléfine, on peut citer l'éthylène, le propylène, 1-butène, 1-pentène, 3-  
15 méthyl-1-butène, 1-hexène, 4-méthyl-1-pentène, 3-méthyl-1-pentène, 1-octène, 1-décène, 1-dodécène, 1-tétradécène, 1-hexadécène, 1-octadécène, 1-eicocène, 1-dococène, 1-tétracocène, 1-hexacocène, 1-octacocène, et 1-triacontène.

On peut également citer les cyclo-oléfines ayant de 3 à 30 atomes de carbone, préférentiellement de 3 à 20 atomes de carbone, tels que le cyclopentane, le  
20 cycloheptène, le norbornène, le 5-méthyl-2-norbomène, le tétracyclododécène, et le 2-méthyl-1,4,5,8-diméthano-1,2,3,4,4a,5,8,8a-octahydronaphthalène ; di et polyoléfines, telles que la butadiène, l'isoprène, le 4-méthyl-1,3-pentadiène, le 1,4-pentadiène, 1,5-hexadiène, 1,3-hexadiène, 1,3-octadiène, 1,4-octadiène, 1,5-octadiène, 1,6-octadiène, l'éthylidènenorbomène, le vinyle norbornène, le dicyclopentadiène, le 7-méthyl-1,6-  
25 octadiène, le 4-éthylidiène-8-méthyl-1,7-nonadiène, et le 5,9-diméthyl-1,4,8-décatriène ; les composés vinyliques aromatiques tels que le mono- ou poly alkylstyrènes (comprenant le styrène, o-méthylstyrène, m-méthylstyrène, p-méthylstyrène, o,p-diméthylstyrène, o-éthylstyrène, m-éthylstyrène et p-éthylstyrène), et les dérivés comprenant des groupes fonctionnels tels que le méthoxystyrène, l'éthoxystyrène,  
30 l'acide benzoïque vinylique, le benzoate de méthyle vinyle, l'acétate de benzyle vinyle, l'hydroxystyrène, l'o-chlorostyrène, le p-chlorostyrène, le di-vinyle benzène, le 3-

phénylpropène, le 4-phénylpropène, le  $\alpha$ -méthylstyrène, le vinyle chloride, le 1,2-difluoroéthylène, le 1,2-dichloroéthylène, le tétrafluoroéthylène, et le 3,3,3-trifluoro-1-propène.

Dans le cadre de la présente invention, le terme d' $\alpha$ -oléfine comprend également  
5 le styrène. On préfère le propylène et tout spécialement l'éthylène comme  $\alpha$ -oléfine.

Cette polyoléfine peut-être un homopolymère lorsqu'une seule  $\alpha$ -oléfine est polymérisée dans la chaîne polymère. On peut citer comme exemples le polyéthylène (PE) ou le polypropylène (PP).

Cette polyoléfine peut aussi être un copolymère lorsqu'au moins deux  
10 comonomères sont copolymérisés dans la chaîne polymère, l'un des deux comonomères dit le « premier comonomère » étant une  $\alpha$ -oléfine et l'autre comonomère, dit « deuxième comonomère », est un monomère capable de polymériser avec le premier monomère.

A titre de deuxième comonomère, on peut citer :

- 15 • une des  $\alpha$ -oléfines déjà citées, celle-ci étant différente du premier comonomère  $\alpha$ -oléfine,
- les diènes tels que par exemple le 1,4-hexadiène, l'éthylidène norbornène, le butadiène
- les esters d'acides carboxyliques insaturés tels que par exemple les acrylates  
20 d'alkyle ou les méthacrylates d'alkyle regroupés sous le terme (méth)acrylates d'alkyles. Les chaînes alkyles de ces (méth)acrylates peuvent avoir jusqu'à 30 atomes de carbone. On peut citer comme chaînes alkyles le méthyle, l'éthyle, le propyl, n-butyl, sec-butyl, Isobutyl, tert-butyl, pentyl, hexyl, heptyl, octyl, 2-ethylhexyl, nonyl, decyl, undecyl, dodecyl, tridecyl, tetradecyl, pentadecyl,  
25 hexadecyl, heptadecyl, octadecyl, nonadecyl, eicosyl, hencosyl, docosyl, tricosyl, tetracosyl, pentacosyl, hexacosyl, heptacosyl, octacosyl, nonacosyl. On préfère les (méth)acrylates de méthyle, éthyle et butyle comme esters d'acide carboxylique insaturés.

- les esters vinyliques d'acide carboxyliques. A titre d'exemples d'esters vinyliques d'acide carboxylique, on peut citer l'acétate de vinyle, le versatate de vinyle, le propionate de vinyle, le butyrate de vinyle, ou le maléate de vinyle. On préfère l'acétate de vinyle comme ester vinylique d'acide carboxylique.

5           Avantageusement, le tronc en polyoléfine comprend au moins 50 % en moles du premier comonomère ; sa densité peut être avantageusement comprise entre 0,91 et 0,96.

10           Les troncs polyoléfines préférés sont constitués d'un copolymère éthylène-(méth)acrylate d'alkyle. En utilisant ce tronc polyoléfine, on obtient une excellente tenue au vieillissement à la lumière et à la température.

          On ne sortirait pas du cadre de l'invention si différents « deuxièmes comonomères » étaient copolymérisés dans le tronc polyoléfine.

15           Selon la présente invention, le tronc polyoléfine contient au moins un reste de monomère insaturé (X) pouvant réagir sur une fonction acide et/ou amine du greffon polyamide par une réaction de condensation. Selon la définition de l'invention, le monomère insaturé (X) n'est pas un « deuxième comonomère ».

          Comme monomère insaturé (X) compris sur le tronc polyoléfine, on peut citer :

- les époxydes insaturés. Parmi ceux-ci, ce sont par exemple les esters et éthers de glycidyle aliphatiques tels que l'allylglycidyléther, le vinylglycidyléther, le maléate et l'itaconate de glycidyle, l'acrylate et le méthacrylate de glycidyle. Ce sont aussi par exemple les esters et éthers de glycidyle alicycliques tels que le 2-cyclohexène-1-glycidyléther, le cyclohexène-4,5-diglycidylcarboxylate, le cyclohexène-4-glycidyl carboxylate, le 5-norbornène-2-méthyl-2-glycidyl carboxylate et l'endocis-bicyclo(2,2,1)-5-heptène-2,3-diglycidyl dicarboxylate.  
20           On préfère utiliser le méthacrylate de glycidyle comme époxyde insaturé.
- les acides carboxyliques insaturés et leurs sels, par exemple l'acide acrylique ou l'acide méthacrylique et les sels de ces mêmes acides.
- les anhydrides d'acide carboxylique. Ils peuvent être choisis par exemple parmi les anhydrides maléique, itaconique, citraconique, allylsuccinique, cyclohex-4-

ène-1,2-dicarboxylique, 4-méthylèncyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylique, bicyclo(2,2,1)hept-5-ène-2,3-dicarboxylique, et x-méthylbicyclo(2,2,1)hept-5-ène-2,2-dicarboxylique. On préfère utiliser l'anhydride maléique comme anhydride d'acide carboxylique.

5 Le monomère insaturé (X) est de préférence choisi parmi un anhydride d'acide carboxylique insaturé et un époxyde insaturé. En particulier, pour réaliser la condensation du greffon polyamide avec le tronc polyoléfine, dans le cas où l'extrémité réactive du greffon en polyamide est une fonction acide carboxylique, le monomère insaturé (X) est préférentiellement un époxyde insaturé. Dans le cas où l'extrémité  
10 réactive du greffon en polyamide est une fonction amine, le monomère insaturé (X) est avantageusement un époxyde insaturé et préférentiellement un anhydride d'acide carboxylique insaturé.

Selon une version avantageuse de l'invention, le nombre préféré de monomère insaturé (X) fixé en moyenne sur le tronc polyoléfine est supérieur ou égal à 1,3 et/ou  
15 préférentiellement inférieur ou égal à 10.

Ainsi, si (X) est l'anhydride maléique et la masse molaire en nombre de la polyoléfine est 15 000 g/mol, on a trouvé que ceci correspondait à une proportion d'anhydride d'au moins 0,8 % en masse de l'ensemble du tronc de polyoléfine et d'au plus 6,5%. Ces valeurs associées à la masse des greffons polyamide déterminent la  
20 proportion de polyamide et de tronc dans le polymère greffé polyamide.

Le tronc polyoléfine contenant le reste du monomère insaturé (X) est obtenu par polymérisation des monomères (premier comonomère, deuxième comonomère éventuel, et éventuellement monomère insaturé (X)). On peut réaliser cette polymérisation par un procédé radicalaire à haute pression ou un procédé en solution, en réacteur autoclave ou  
25 tubulaire, ces procédés et réacteurs étant bien connus de l'homme du métier. Lorsque le monomère insaturé (X) n'est pas copolymérisé dans le tronc polyoléfine, il est greffé sur le tronc polyoléfine. Le greffage est également une opération connue en soi. La composition serait conforme à l'invention si plusieurs monomères fonctionnels (X) différents étaient copolymérisés et/ou greffés sur le tronc polyoléfine.

30 Selon les types et ratio de monomères, le tronc polyoléfine peut être semi-cristallin ou amorphe. Dans le cas des polyoléfines amorphes, seule la température de

transition vitreuse est observée, tandis que dans celui des polyoléfines semi-cristallins une température de transition vitreuse et une température de fusion (qui sera nécessairement supérieure) sont observées. Il suffira à l'homme du métier de sélectionner les ratios de monomère et les masses moléculaires du tronc polyoléfine pour pouvoir obtenir aisément les valeurs voulues de température de transition vitreuse, éventuellement de température de fusion ainsi que de viscosité du tronc polyoléfine.

De manière préférée, la polyoléfine a un Melt Flow Index (MFI) compris entre 3 et 400g/10min (190°C, 2,16kg, ASTM D 1238).

Les greffons polyamide peuvent être soit des homopolyamides, soit des copolyamides.

Sont notamment visés par l'expression "greffons polyamides" les homopolyamides aliphatiques qui résultent de la polycondensation :

- d'un lactame,
- ou d'un acide alpha,omega-aminocarboxylique aliphatique,
- ou d'une diamine aliphatique et d'un diacide aliphatique.

A titre d'exemples de lactame, on peut citer le caprolactame, l'oéantholactame et le lauryllactame.

A titre d'exemples d'acide alpha,omega-aminocarboxylique aliphatique, on peut citer l'acide aminocaproïque, l'acide amino-7-heptanoïque, l'acide amino-11-undécanoïque et l'acide amino-12-dodécanoïque.

A titre d'exemples de diamine aliphatique, on peut citer l'hexa-méthylènediamine, la dodécaméthylènediamine et la triméthylhexaméthylène diamine.

A titre d'exemples de diacide aliphatique, on peut citer les acides adipique, azélaïque, subérique, sébacique et dodécanedicarboxylique.

Parmi les homopolyamides aliphatiques, on peut citer, à titre d'exemple et de façon non limitative, les polyamides suivants : le polycaprolactame (PA6) ; le polyundécaneamide (PA11, commercialisé par ARKEMA sous la marque Rilsan<sup>®</sup>) ; le

polylauryllactame (PA12, également commercialisé par ARKEMA sous la marque Rilsan<sup>®</sup>) ; le polybutylène adipamide (PA4.6) ; le polyhexaméthylène adipamide (PA6.6) ; le polyhexaméthylène azélamide (PA6.9) ; le polyhexaméthylène sébaçamide (PA-6.10) ; le polyhexaméthylène dodécanamide (PA6.12) ; le polydécaméthylène dodécanamide (PA10.12) ; le polydécaméthylène sébaçanamide (PA10.10) et le polydodécaméthylène dodécanamide (PA12.12).

Sont également visés par l'expression "polyamides semi-cristallins" les homopolyamides cycloaliphatiques.

On peut notamment citer les homopolyamides cycloaliphatiques qui résultent de la condensation d'une diamine cycloaliphatique et d'un diacide aliphatique.

A titre d'exemple de diamine cycloaliphatique, on peut citer la 4,4'-méthylène-bis(cyclohexylamine), encore dénommée para-bis(aminocyclo-hexyl)méthane ou PACM, la 2,2'-diméthyl-4,4'-méthylène-bis(cyclo-hexyl-amine), encore dénommée bis-(3-méthyl-4-aminocyclohexyl)-méthane ou BMACM.

Ainsi, parmi les homopolyamides cycloaliphatiques, on peut citer les polyamides PACM.12, résultant de la condensation du PACM avec le diacide en C12, les BMACM.10 et BMACM.12 résultant de la condensation de la BMACM avec, respectivement, les diacides aliphatiques en C10 et en C12.

Sont également visés par l'expression "greffons polyamide" les homopolyamides semi-aromatiques qui résultent de la condensation :

- d'une diamine aliphatique et d'un diacide aromatique, tel que l'acide téréphtalique (T) et l'acide isophtalique (I). Les polyamides obtenus sont alors couramment appelés "polyphthalamides" ou PPA ;
- d'une diamine aromatique, telle que la xylylènediamine, et plus particulièrement la métaxylylènediamine (MXD) et d'un diacide aliphatique.

Ainsi, et de manière non limitative, on peut citer les polyamides 6.T, 6.I, MXD.6 ou encore MXD.10.

Les greffons polyamide rentrant en jeu dans la composition selon l'invention sont préférentiellement des copolyamides. Ceux-ci résultent de la polycondensation d'au

moins deux des groupes de monomères énoncés ci-dessus pour l'obtention d'homopolyamides. Le terme « monomère » dans la présente description des copolyamides doit être pris au sens d' « unité répétitive ». En effet, le cas où une unité répétitive du PA est constituée de l'association d'un diacide avec une diamine est particulier. On considère que c'est l'association d'une diamine et d'un diacide, c'est-à-dire le couple diamine-diacide (en quantité équimolaire), qui correspond au monomère. Ceci s'explique par le fait qu'individuellement, le diacide ou la diamine n'est qu'une unité structurale, qui ne suffit pas à elle seule à polymériser pour donner un polyamide.

Ainsi, les copolyamides couvrent notamment les produits de condensation :

- 10 • d'au moins deux lactames,
- d'au moins deux acides alpha,omega-aminocarboxyliques aliphatiques,
- d'au moins un lactame et d'au moins un acide alpha,omega-aminocarboxylique aliphatique,
- d'au moins deux diamines et d'au moins deux diacides,
- 15 • d'au moins un lactame avec au moins une diamine et au moins un diacide,
- d'au moins un acide alpha,omega-aminocarboxylique aliphatique avec au moins une diamine et au moins un diacide,

la(les) diamine(s) et le(s) diacide(s) pouvant être, indépendamment l'un de l'autre, aliphatiques, cycloaliphatiques ou aromatiques.

20 Selon les types et ratio de monomères, les copolyamides peuvent être semi-cristallins ou amorphes. Dans le cas des copolyamides amorphes, seule la température de transition vitreuse est observée, tandis que dans celui des copolyamides semi-cristallins une température de transition vitreuse et une température de fusion (qui sera nécessairement supérieure) sont observées.

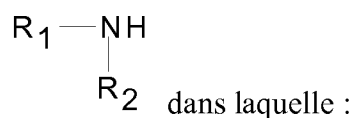
25 Parmi les copolyamides amorphes que l'on peut utiliser dans le cadre de l'invention, on peut citer par exemple les copolyamides contenant des monomères semi-aromatiques.

Parmi les copolyamides, on pourra également utiliser les copolyamides semi-cristallins et particulièrement ceux de type PA 6/11, PA6/12 et PA6/11/12.

Le degré de polymérisation peut varier dans de larges proportions, selon sa valeur c'est un polyamide ou un oligomère de polyamide.

5           Avantageusement, les greffons polyamide sont monofonctionnels.

Pour que le greffon polyamide ait une terminaison monoamine, il suffit d'utiliser un limiteur de chaîne de formule :



- 10           • R1 est l'hydrogène ou un groupement alkyle linéaire ou ramifié contenant jusqu'à 20 atomes de carbone,
- R2 est un groupement ayant jusqu'à 20 atomes de carbone alkyle ou alcényle linéaire ou ramifié, un radical cycloaliphatique saturé ou non, un radical aromatique ou une combinaison des précédents. Le limiteur peut être, par exemple, la laurylamine ou l'oleylamine.

15           Pour que le greffon polyamide ait une terminaison monoacide carboxylique, il suffit d'utiliser un limiteur de chaîne de formule R'1-COOH, R'1-CO-O-CO-R'2 ou un diacide carboxylique.

R'1 et R'2 sont des groupements alkyles linéaires ou ramifiés contenant jusqu'à 20 atomes de carbone.

20           Avantageusement, le greffon polyamide possède une extrémité à fonctionnalité amine. Les limiteurs monofonctionnels de polymérisation préférés sont la laurylamine et l'oléylamine.

Avantageusement, les greffons polyamide ont une masse molaire comprise entre 1000 et 5000 g/mol et de préférence entre 2000 et 3000 g/mol.

25           La polycondensation définie ci-dessus s'effectue selon les procédés habituellement connus, par exemple à une température comprise en général entre 200 et 300°C, sous vide ou sous atmosphère inerte, avec agitation du mélange réactionnel. La longueur de

chaîne moyenne du greffon est déterminée par le rapport molaire initial entre le monomère polycondensable ou le lactame et le limiteur monofonctionnel de polymérisation. Pour le calcul de la longueur de chaîne moyenne, on compte habituellement une molécule de limiteur de chaîne pour une chaîne de greffon.

5 Il suffira à l'homme du métier de sélectionner les types et ratio de monomères ainsi que choisir les masses molaires des greffons polyamide pour pouvoir obtenir aisément les valeurs voulues de température de transition vitreuse, éventuellement de température de fusion ainsi que de viscosité du greffon polyamide.

10 La réaction de condensation du greffon polyamide sur le tronc de polyoléfine contenant le reste de (X) s'effectue par réaction d'une fonction amine ou acide du greffon polyamide sur le reste de (X). Avantageusement, on utilise des greffons polyamide monoamine et on crée des liaisons amides ou imides en faisant réagir la fonction amine sur la fonction du reste de (X).

15 On réalise cette condensation de préférence à l'état fondu. Pour fabriquer la composition selon l'invention, on peut utiliser les techniques classiques de malaxage et/ou d'extrusion. Les composants de la composition sont ainsi mélangés pour former un compound qui pourra éventuellement être granulé en sortie de filière. Avantageusement, des agents de couplage sont ajoutés lors du compoundage.

20 Pour obtenir une composition nanostructurée, on peut ainsi mélanger le greffon polyamide et le tronc dans une extrudeuse, à une température généralement comprise entre 200 et 300 °C. Le temps de séjour moyen de la matière fondue dans l'extrudeuse peut être compris entre 5 secondes et 5 minutes, et de préférence entre 20 secondes et 1 minute. Le rendement de cette réaction de condensation est évalué par extraction sélective des greffons de polyamide libres, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas réagi pour  
25 former le polymère greffé polyamide.

La préparation de greffons polyamide à extrémité amine ainsi que leur addition sur un tronc de polyoléfine contenant le reste de (X) est décrite dans les brevets US3976720, US3963799, US5342886 et FR2291225.

30 Le polymère greffé polyamide de la présente invention présente avantageusement une organisation nanostructurée. Pour obtenir ce type d'organisation, on utilisera préférentiellement par exemple des greffons présentant une masse molaire en nombre

$M_n$  comprise entre 1000 et 5000g/mol et plus préférentiellement entre 2000 et 3000 g/mol.

5 Des plastifiants pourront être ajoutés à la couche formant l'encapsulant afin de faciliter la mise en œuvre et améliorer la productivité du procédé de fabrication de la composition et des structures. On citera comme exemples les huiles minérales paraffiniques aromatiques ou naphthaléniques qui permettent également d'améliorer le pouvoir d'adhérence de la composition selon l'invention. On peut également citer comme plastifiant les phtalates, azelates, adipates, le phosphate de tricrésyle.

10 Des agents retardateurs de flamme pourront également être ajoutés. On pourra également ajouter des composés colorants ou azurants.

De la même manière, des promoteurs d'adhésion, bien que non nécessaires, peuvent être avantageusement ajoutés afin d'améliorer le pouvoir d'adhérence de la composition lorsque celui-ci doit être particulièrement élevé. Le promoteur d'adhésion est un ingrédient non polymérique ; il peut être organique, cristallin, minéral et plus  
15 préférentiellement semi-minéral semi-organique. Parmi ceux-ci, on peut citer les titanates ou les silanes organiques, comme par exemple les monoalkyl titanates, les trichlorosilanes et les trialkoxysilanes, les trialcooxysilane. Avantageusement, on utilisera les trialcooxysilanes contenant un groupement époxy, vinyle et amine en  
20 particulier dans le cas où ces promoteurs d'adhésion sont prévus en tant que mélange maître avec l'encapsulant-backsheet selon l'invention. On pourra également prévoir que ces promoteurs d'adhésion sont directement greffés sur la polyoléfine de la couche formant encapsulant par une technique bien connue de l'homme du métier, par exemple l'extrusion réactive.

25 Le rayonnement UV étant susceptible d'entraîner un léger jaunissement de la composition utilisée en tant qu'encapsulant desdits modules, des stabilisants UV et des absorbeurs UV tels que le benzotriazole, le benzophénone et les autres amines encombrés, peuvent être ajoutés afin d'assurer la transparence de l'encapsulant durant sa durée de vie. Ces composés peuvent être par exemple à base de benzophénone ou de  
30 benzotriazole. On peut les ajouter dans des quantités inférieures à 10% en masse de la masse totale de la composition et préférentiellement de 0,1 à 5%.

On pourra également ajouter des anti-oxydants pour limiter le jaunissement lors de la fabrication de l'encapsulant tels que les composés phosphorés (phosphonites et/ou phosphites) et les phénoliques encombrés. On peut ajouter ces anti-oxydants dans des quantités inférieures à 10% en masse de la masse totale de la composition et  
5 préférentiellement de 0,1 à 5%.

De la même manière, des agents retardateurs de flamme peuvent également être ajoutés à la couche encapsulant ainsi qu'à la couche formant le backsheet (décrite ci-dessous). Ces agents peuvent être halogénés ou non-halogénés. Parmi les agents halogénés, on peut citer les produits bromés. On peut également utiliser comme agent  
10 non-halogéné les additifs à base de phosphore tels que le phosphate d'ammonium, de polyphosphate, de phosphinate ou de pyrophosphate, le cyanurate de mélamine, le pentaérythritol, les zéolithes ainsi que les mélanges de ces agents. La composition peut comprendre ces agents dans des proportions allant de 3 à 40% par rapport à la masse totale de la composition.

On peut également ajouter à la couche encapsulant des pigments comme par exemple des composés colorants ou azurants dans des proportions allant généralement de 5 à 15% par rapport à la masse totale de la composition.  
15

#### Backsheet :

Concernant la couche principale, voire unique, du backsheet, il s'agit d'un polymère greffé sensiblement à l'identique de celui présent dans l'encapsulant mais présentant une différence essentielle.  
20

En effet, ici, la température d'écoulement du polymère greffé polyamide est définie comme la température la plus élevée parmi les températures de fusion et les  
25 températures de transition vitreuse des greffons polyamides et du tronc polyoléfine. Le tronc et les greffons sont choisis pour que la température d'écoulement du polymère greffé polyamide soit supérieure à 160°C.

Par ailleurs, on utilisera également préférentiellement 15 à 50% en masse de greffons polyamide et un nombre de monomères (X) compris entre 1,3 et 10.

Hormis les éléments de définition du polymère greffé du backsheet donnés ci-dessus, les caractéristiques de ce dernier sont absolument identiques à celles du  
30

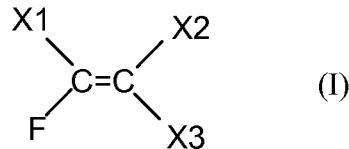
polymère greffé propre à l'encapsulant de sorte pour la description du polymère greffé du backsheet, il est renvoyé ici aux paragraphes du polymère greffé de l'encapsulant.

5 Selon une possibilité offerte par l'invention, le backsheet sera constitué d'une couche supplémentaire, adjacente à la susdite couche principale formée par le polymère greffé, consistant en un polymère fluoré tel que notamment un homopolymère de vinylidène difluorure, un copolymère de vinylidène difluorure et au moins un autre monomère fluoré, les copolymères hétérogène de fluorure de vinylidène (VF<sub>2</sub>)/comonomère fluoré.

10 Cette couche additionnelle sera par ailleurs située sans contact avec l'encapsulant, c'est-à-dire du côté opposé à l'encapsulant, de sorte que ce sera toujours la couche de polymère greffé du backsheet qui sera en contact avec la couche formant l'encapsulant.

Le polymère fluoré entrant dans la composition selon l'invention est préparé :

15 1) soit par polymérisation d'un ou plusieurs monomère(s) de formule (I) :



dans laquelle :

- X<sub>1</sub> désigne H ou F ;
- X<sub>2</sub> et X<sub>3</sub> désignent H, F, Cl, un groupement alkylé fluoré de formule C<sub>n</sub>F<sub>m</sub>H<sub>p</sub>- ou un groupement alcoxy fluoré C<sub>n</sub>F<sub>m</sub>H<sub>p</sub>O-, n étant un entier compris entre 1 et 10, m un entier compris entre 1 et (2n+1), p valant 2n+1-m.

20 Comme exemples de monomères, on peut citer l'hexafluoropropylène (HFP), le tétrafluoroéthylène (TFE), le fluorure de vinylidène (VDF, CH<sub>2</sub>=CF<sub>2</sub>), le chlorotrifluoroéthylène (CTFE), les éthers vinyliques perfluoroalkyle tels que  
 25 CF<sub>3</sub>-O-CF=CF<sub>2</sub>, CF<sub>3</sub>-CF<sub>2</sub>-O-CF=CF<sub>2</sub> ou CF<sub>3</sub>-CF<sub>2</sub>CF<sub>2</sub>-O-CF=CF<sub>2</sub>, le 1-ydropentafluoropropène, le 2-hydro-pentafluoropropène, le dichlorodifluoroéthylène, le trifluoroéthylène (VF<sub>3</sub>), le 1,1-dichlorofluoroéthylène et leurs mélanges, les dioléfines contenant du fluor, par exemple les dioléfines telles que l'éther perfluorodiallyle et le perfluoro-1,3-butadiène.

A titre d'exemples de polymères fluorés, on peut citer :

- 5 - les homo- ou copolymères du TFE, notamment le PTFE (polytétrafluoroéthylène), l'ETFE (copolymère éthylène-tétrafluoroéthylène) ainsi que les copolymères TFE/PMVE (copolymère  
5 tétrafluoroéthylène- perfluoro(méthyl vinyl)éther), TFE/PEVE (copolymère tétrafluoroéthylène- perfluoro(éthyl vinyl) éther), TFE/PPVE (copolymère tétrafluoroéthylène- perfluoro(propyl vinyl) éther), E/TFE/HFP (terpolymères éthylène-tétrafluoroéthylène – hexafluoropropylène) ;
- 10 - les homo- ou copolymères du VDF, notamment le PVDF et les copolymères VDF-HFP ;
- les homo- ou copolymères du CTFE, notamment le PCTFE (polychlorotrifluoroéthylène) et l'E-CTFE (copolymère éthylène-chlorotrifluoroéthylène).

De préférence, le polymère fluoré est un homopolymère ou un copolymère de VDF.

15 Avantagement, le comonomère fluoré copolymérisable avec le VDF est choisi par exemple parmi le fluorure de vinyle; le trifluoroéthylène (VF3); le chlorotrifluoroéthylène (CTFE); le 1,2-difluoroéthylène; le tétrafluoroéthylène (TFE); l'hexafluoropropylène (HFP); les perfluoro(alkyl vinyl) éthers tels que le  
20 perfluoro(méthyl vinyl)éther (PMVE), le perfluoro(éthyl vinyl) éther (PEVE) et le perfluoro(propyl vinyl) éther (PPVE); le perfluoro(1,3-dioxole); le perfluoro(2,2-diméthyl-1,3-dioxole) (PDD), et leur mélanges.

De préférence le comonomère fluoré est choisi parmi le chlorotrifluoroéthylène (CTFE), l'hexafluoropropylène (HFP), le trifluoroéthylène (VF3) et le tétrafluoroéthylène (TFE), et leur mélanges. Le comonomère est avantagement l'HFP car il copolymérise bien  
25 avec le VDF et permet d'apporter de bonnes propriétés thermomécaniques. De préférence, le copolymère ne comprend que du VDF et de l'HFP.

De préférence, le polymère fluoré est un homopolymère de VDF (PVDF) ou un copolymère de VDF comme VDF-HFP contenant au moins 50% en masse de VDF, avantagement au moins 75% en masse de VDF et de préférence au moins 90% en  
30 masse de VDF. On peut citer par exemple plus particulièrement les homopolymères ou copolymères de VDF contenant plus de 75% de VDF et le complément de HFP suivants : KYNAR<sup>®</sup> 710, KYNAR<sup>®</sup> 720, KYNAR<sup>®</sup> 740, KYNAR FLEX<sup>®</sup> 2850, KYNAR FLEX<sup>®</sup> 3120, commercialisés par la société ARKEMA.

Avantageusement, le homopolymère ou un copolymère de VDF ont une viscosité allant de 100 Pa.s à 3000 Pa.s, la viscosité étant mesurée à 230°C, à un gradient de cisaillement de 100 s<sup>-1</sup> à l'aide d'un rhéomètre capillaire. En effet, ce type de polymère est bien adapté à l'extrusion. De préférence, le polymère a une viscosité allant de 500 Pa.s à 2900 Pa.s, la viscosité étant mesurée à 230°C, à un gradient de cisaillement de 100 s<sup>-1</sup> à l'aide d'un rhéomètre capillaire.

2) Soit par polymérisation d'un ou plusieurs monomères de formule (I) avec un ou plusieurs monomères alkyle vinyl éther de formule (II) :

Formule (II) : Monomère alkyle vinyl éther : CH<sub>2</sub>=CH(OR) où le groupement R est un groupement alkyle aliphatique ou cycloaliphatique ou un groupement de type -R'OH où R' est un groupement alkyle aliphatique.

Parmi les polymères fluorés correspondant à cette description, on peut citer les copolymères de chlorotrifluoroéthylène avec un ou plusieurs monomère(s) alkyle vinyl éther commercialisés par Asahi Glass sous le nom de Lumiflon®.

Ce type de polymère fluoré peut être réticulé via la réaction de l'hydroxyde du monomère alkyle vinyl éther avec un agent de réticulation. Comme exemple d'agent de réticulation, on peut citer les silanes, les titanates, les isocyanates. Pour promouvoir la réaction entre agent de réticulation et groupement hydroxyde du groupement alkyle vinyl éther, un catalyseur peut être ajouté à la formulation. Par exemple, pour accélérer la réaction entre les groupements hydroxydes du polymère fluoré et un agent de réticulation isocyanate, des catalyseurs à base d'étain, comme le dilaurate de dibutyl étain, peuvent être utilisés.

Dans le cas où le polymère fluoré comprend au moins un pigment, une « charge » est présente soit sous forme d'un polymère additionnel qui peut être un homopolymère ou copolymère de méthacrylate de méthyle (MMA) soit sous forme de particules inorganiques.

S'agissant du polymère de MMA, on utilise avantageusement les homopolymères du méthacrylate de méthyle (MMA) et les copolymères contenant au moins 50% en masse de MMA et au moins un autre monomère copolymérisable avec le MMA.

A titre d'exemple de comonomère copolymérisable avec le MMA, on peut citer par exemple les (méth)acrylates d'alkyle, l'acrylonitrile, le butadiène, le styrène, l'isoprène. Des exemples de (méth)acrylates d'alkyle sont décrits dans KIRK-OTHMER, Encyclopedia of chemical technology, 4<sup>ème</sup> édition (1991) dans le Vol. 1 pages 292-293 et dans le Vol. 16 pages 475-478.

Avantageusement, le polymère (homopolymère ou copolymère) de MMA comprend en masse de 0 à 20% et de préférence 5 à 15% d'un (méth)acrylate d'alkyle en C<sub>1</sub>-C<sub>8</sub>, qui est de préférence l'acrylate de méthyle et/ou l'acrylate d'éthyle. Le polymère (homopolymère ou copolymère) de MMA peut être fonctionnalisé, c'est-à-dire qu'il contient par exemple des fonctions acide, chlorure d'acide, alcool, anhydride. Ces fonctions peuvent être introduites par greffage ou par copolymérisation. Avantageusement, la fonctionnalité est en particulier la fonction acide apportée par le comonomère acide acrylique. On peut aussi utiliser un monomère à deux fonctions acide acrylique voisines qui peuvent se déshydrater pour former un anhydride. La proportion de fonctionnalité peut être de 0 à 15% en masse du polymère de MMA par exemple de 0 à 10% en masse..

Le polymère de MMA peut contenir avantageusement au moins un additif modifiant choc. Il existe des qualités commerciales de polymère de MMA dit résistant aux chocs, qui contiennent un additif modifiant choc acrylique sous forme de particules multicouches. L'additif modifiant choc est alors présent dans le polymère de MMA tel qu'il est commercialisé (c'est-à-dire introduit dans la résine de MMA au cours du procédé de fabrication) mais il peut aussi être ajouté lors de la fabrication du film. La proportion d'additif modifiant choc varie de 0 à 30 parts pour 70 à 100 parts de polymère de MMA, le total faisant 100 parts.

Les additifs modifiant choc du type particules multicouches, appelées aussi couramment core-shell (noyau-écorce), comprennent au moins une couche élastomérique (ou molle), c'est-à-dire une couche formée d'un polymère ayant une température de transition vitreuse (T<sub>g</sub>) inférieure à -5°C et au moins une couche rigide (ou dure), c'est-à-dire formée d'un polymère ayant une T<sub>g</sub> supérieure à 25°C. La taille des particules est en général inférieure au µm et avantageusement comprise entre 50 et 300 nm. On trouvera des exemples d'additif modifiant choc sous forme de particules multicouches de type core-shell dans les documents suivants : EP 1061100 A1, US 2004/0030046 A1, FR-A-2446296 ou US 2005/0124761 A1. On préfère des

particules de type core-shell ayant au moins 80% en masse de phase élastomérique molle.

Le MVI (melt volume index ou indice de fluidité en volume à l'état fondu) du polymère de MMA peut être compris entre 2 et 15 cm<sup>3</sup>/10 min, mesuré à 230°C sous  
5 une charge de 3,8 kg.

La teneur en polymère de MMA dans la composition de polymère fluoré est comprise entre 1 et 55% massique, avantageusement entre 5 et 50% massique, préférentiellement entre 10 et 45% massique et de manière encore plus préférée entre 20 et 40% massique.

10 S'agissant des particules inorganiques, on peut utiliser un oxyde métallique comme par exemple le dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>), la silice, le quartz, l'alumine, un carbonate comme par exemple le carbonate de calcium, le talc, le mica, la dolomite (CaCO<sub>3</sub>•MgCO<sub>3</sub>), la montmorillonite (aluminosilicate), BaSO<sub>4</sub>, ZrSiO<sub>4</sub>, Fe<sub>3</sub>O<sub>4</sub>, et leurs mélanges.

15 La charge minérale a une fonction d'opacifiant dans le domaine de l'UV/visible. L'action protectrice de la charge est complémentaire de celle de l'absorbeur UV. Une charge de TiO<sub>2</sub> est tout particulièrement préférée de ce point de vue-là.

La charge minérale par exemple de type TiO<sub>2</sub> joue le rôle de filtres solaires pour avoir un film opaque, principalement par diffusion/réflexion des rayons UV, mais  
20 également du lumière visible.

La charge minérale peut avoir une autre fonction. Par exemple, elle peut avoir une fonction ignifugeante, comme par exemple l'oxyde d'antimoine (Sb<sub>2</sub>O<sub>3</sub>, Sb<sub>2</sub>O<sub>5</sub>), Al(OH)<sub>3</sub>, Mg(OH)<sub>2</sub>, la huntite (3MgCO<sub>3</sub>•CaCO<sub>3</sub>), l'hydromagnésite (3MgCO<sub>3</sub>•Mg(OH)<sub>2</sub>•3H<sub>2</sub>O). Il peut s'agir aussi d'une charge conductrice de l'électricité (par  
25 exemple, du noir de carbone ou bien des nanotubes de carbone).

La charge a une taille exprimée en diamètre moyen généralement comprise entre 0,05 µm et 1 mm, avantageusement entre 0,1µm et 700µm, préférentiellement entre 0,2 µm et 500 µm. La teneur en charge minérale dans la composition B est comprise entre 0,1 et 30% massique, avantageusement entre 5 et 28% massique, préférentiellement  
30 entre 10 et 27% massique et de manière encore plus préférée entre 15 et 25% massique.

Le backsheet, c'est-à-dire sa première couche ou couche principale et son éventuelle couche secondaire, pourra comprendre avantageusement des pigments tels

que par exemple du dioxyde de titane, des oxydes de zinc ou des sulfures de zinc. Ces pigments peuvent permettre d'obtenir de meilleures propriétés relativement à la réflexion de la lumière et une meilleure opacité, ce qui permet d'améliorer la quantité d'électricité qui peut être produite par le module photovoltaïque.

5           Tous ces additifs peuvent être ajoutés directement aux couches du backsheet ou être ajoutés sous la forme d'un mélange maître.

Des charges, en particulier minérales, peuvent également être ajoutées pour améliorer la tenue thermomécanique de la composition. De façon non limitative, on donnera comme exemples la silice, l'alumine ou les carbonates de calcium ou les  
10           nanotubes de carbone ou encore les fibres de verre. On pourra utiliser des argiles modifiées ou non modifiées qui sont mélangées à l'ordre nanométrique ; ceci permet d'obtenir une composition plus transparente.

Réticulation/préparation de l'encapsulant et du backsheet et production d'un film  
15           encapsulant-backsheet selon l'invention (destiné à former tout ou partie d'un module photovoltaïque) :

Concernant l'encapsulant, bien qu'une réticulation ne soit pas obligatoire, celle-ci est possible pour encore améliorer les propriétés thermomécaniques de l'encapsulant, en particulier lorsque la température devient très élevée. On ne sort donc pas du cadre de  
20           l'invention si des agents réticulant sont ajoutés. On peut citer comme exemples des isocyanates ou des peroxydes organiques. Cette réticulation peut également être réalisée par des techniques connues d'irradiation. Cette réticulation peut être effectuée par l'une des nombreuses méthodes connues de l'homme du métier, notamment par l'utilisation d'initiateurs activés thermiquement, par exemple des composés peroxydes et azo, des  
25           photoinitiateurs tels que le benzophénone, par des techniques de radiation comportant des rayons lumineux, des rayons UV, des faisceaux d'électrons et des rayons X, de silanes porteurs de fonctions réactives comme un amino silane, un époxy silane, un vinyle silane tel que par exemple le vinyle silane tri-éthoxy ou tri-méthoxy, et de la réticulation par voie humide. La manuel intitulé « Handbook of polymer foams and  
30           technology » supra, aux pages 198 à 204, fournit des enseignements complémentaires auxquels l'homme du métier peut se référer.

La structure multicouche selon l'invention peut être obtenues par des techniques classiques de réalisation de films, feuilles ou plaques. A titre d'exemples, on peut citer les techniques d'extrusion soufflage de gaine (encore appelée « Blown film »), d'extrusion lamination, d'extrusion couchage, d'extrusion de film à plat (encore appelée « cast film ») ou encore d'extrusion de feuilles. Toutes ces techniques sont connues de l'homme de métier et il saura adapter les conditions de mise en œuvre des différentes techniques (température des extrudeuses, raccord, filières et « feedblock », vitesse de rotation des vis, températures de refroidissement des cylindres de refroidissement, etc..) pour former la structure selon l'invention ayant la forme et les épaisseurs désirées. On ne sortirait pas de l'invention si la structure finale était obtenue par des techniques de pressage, de lamination avec des adhésifs en voie solvant ou aqueuse, ou si la structure finale subissait une étape de recuit supplémentaire.

Dans le cas spécifique de la structure multicouche selon l'invention comprenant en outre une couche de polymère fluoré (associée à la couche Apolhya formant le Backsheet), cette dernière est obtenue par coextrusion, un adhésif polymère de coextrusion (appelée aussi « tie layer ») pouvant être utilisé pour assurer la bonne cohésion entre la couche fluorée et la couche Apolhya. A titre d'exemples, ces adhésifs seront choisis afin de développer l'adhésion sur la couche fluoré, comme les polymères fluorés comprenant un monomère supplémentaire type anhydride maléique (MAH) (obtention par greffage par extrusion réactive), les polymères acryliques fonctionnalisés (acide ou anhydride) ou non, les polyuréthane thermoplastiques (TPU) etc.... On ne sortirait pas de l'invention si plusieurs couches d'adhésifs successifs étaient utilisées. Ainsi, de préférence, la structure comprendra deux couches d'adhésifs successives entre la couche fluoré et la couche Apolhya, les adhésifs utilisés pouvant consister en :

- un premier adhésif choisi parmi les PVDF greffés MAH, les acryliques (PMMA,...) ou mélange polymère acrylique/PVDF,
- un second adhésif consistant en un copolymère ou terpolymère éthylène-époxy (Lotader méthacrylate de glycidyle (GMA)).

Enfin, dans le cas spécifique de la structure multicouche comprenant une couche additionnelle de polymère fluoré, on ne sortirait pas de l'invention si la couche fluorée était déposé par enduction (« coating ») en voie aqueuse ou solvant (l'homme du métier pour se référer pour plus de détails au document WO 2010144520).

Concernant les aspects de l'invention relatifs à l'utilisation de la composition thermoplastique dans un module photovoltaïque, l'Homme de l'Art peut se référer par exemple au Handbook of Photovoltaic Science and Engineering, Wiley, 2003. En effet, la composition de l'invention peut être utilisée en tant qu'encapsulant ou encapsulant-backsheet dans un module photovoltaïque, dont on décrit la structure en relation avec les figures annexées.

**Matériaux employés pour former les formulations testées :**

**Apolhya Solar<sup>®</sup> LC3UV:**

La famille Apolhya Solar<sup>®</sup> est une famille de polymères commercialisée par ARKEMA qui allient les propriétés des polyamides à celles des polyoléfinés grâce à l'obtention de morphologies co-continues à l'échelle manométrique. Dans le cadre des tests, il est retenu ici l'Apolhya Solar<sup>®</sup> LC3UV qui est un des grades de la famille Apolhya Solar<sup>®</sup> qui se caractérise par un MFI (« Melt Flow Index ») de 10 grammes/10 minutes à 230°C sous 2,16 kg commercialisé par la demanderesse. Ce produit présente un module élastique de 65 MPa à température ambiante et un point de fusion de 130°C.

**Apolhya<sup>®</sup> LP92 :** La famille Apolhya<sup>®</sup> est une famille de polymères commercialisée par ARKEMA qui allient les propriétés des polyamides à celles des polyoléfinés grâce à l'obtention de morphologies co-continues à l'échelle manométrique. Dans le cadre des tests, il est retenu ici l'Apolhya<sup>®</sup> LP92 qui est un des grades de la famille Apolhya<sup>®</sup> adapté pour à l'utilisation comme backsheet. Ce grade se caractérise par un MFI (« Melt Flow Index ») de 0,5 grammes/10 minutes à 230°C sous 2,16 kg (AE) et une température de fusion de 220°C.

**Akasol<sup>®</sup> PVL 1000V :** Backsheet fluoré commercialisé par Krempel. Ce film est constitué d'une couche de cœur en PET et de deux couches externes en PVDF. Pour promouvoir l'adhésion entre le backsheet et l'encapsulant, la face de l'Akasol<sup>®</sup> destinée à être au contact de l'encapsulant a subi un traitement de surface par effet corona.

**Obtention des formulations et films testés :**

Des films monocouches de 400µm et bicouches de 800 µm ont été réalisés par extrusion de film à plat (CAST) sur une ligne d'extrusion de marque Dr COLLIN. Cette  
5 ligne d'extrusion se compose de trois extrudeuses équipées d'un profil de vis standard polyoléfine, d'un bloc de coextrusion variable (variable « feedblock »), et d'une filière porte manteaux de 250 mm (« coat hanger die »). Le bloc de coextrusion autorise la production d'un film deux couches (Couche 1 / Couche 2) avec une distribution d'épaisseurs variables.

10 Dans le cas du film monocouche de 400 µm d'Apolhya Solar<sup>®</sup> LC3UV, les paramètres procédés suivants ont été fixés:

- T° extrusion : 150°C (Degré Celsius),
- T° (température) de la boîte de coextrusion et filière : 160°C,
- la vitesse de ligne est de 2,6 m/min (mètre par minute).

15 Dans le cas du film monocouche de 400µm d'Apolhya<sup>®</sup> LP92, les paramètres procédés suivants ont été fixés:

- T° extrusion 220-240°C,
- T° boîte de coextrusion et filière : 240°C,
- la vitesse de ligne est de 2,6 m/mn.

20 Dans le cas du film bi-couches de 800 µm LC3UV/LP92, les paramètres du procédé d'obtention/fabrication suivants ont été fixés:

- T° extrusion couche d'Apolhya Solar<sup>®</sup> LC3UV: 150°C,
- T° extrusion couche d'Apolhya<sup>®</sup> LP92: 200-220°C,
- T° boîte de coextrusion et filière: 220°C,
- 25 - la vitesse de ligne est de 2,6 m/mn.

**Tests réalisés sur les films :****Assemblage de mini-modules tests**

30 Des mini modules tests ont été assemblés à l'aide d'un laminateur de laboratoire de la société Penergy. Deux types de mini modules tests ont été réalisés. Le premier type consiste à empiler successivement sur une couche de verre de 3 mm, une couche de

LC3UV de 400 µm, un morceau de couche active en silicium cristallin et les connecteurs métalliques, une seconde couche de LC3UV et enfin une couche de backsheet de LP92. Le second type consiste à empiler successivement sur une couche de verre de 3 mm, une couche de LC3UV de 400 µm, un morceau de couche active en silicium cristallin et les connecteurs métalliques et enfin la couche de backsheet-encapsulant LC3UV/LP92.

Pour les deux types de structure, le cycle de lamination appliqué est le suivant :

- 1<sup>ère</sup> étape : dégazage à 150°C pendant 300 secondes
- 2<sup>ème</sup> étape : pressage à 150°C pendant 160 secondes

La qualité des modules est évaluée au travers du nombre de défauts visibles à l'œil nu tels que les plissures, les bulles, les cloques, les ruptures de connecteurs, ....

On notera que le film selon l'invention est défini à minima par l'association d'une couche d'encapsulant et d'une couche backsheet telles que définies précédemment. L'intérêt de l'invention, définie en tant que film bi-couches à un composant unique dans chacune desdites couches, est démontré au regard de l'association de compositions formant d'une part l'encapsulant et d'autre part le backsheet mais il est bien entendu que les qualités intrinsèques de ce film selon l'invention pourront être améliorées substantiellement, notamment par l'ajout d'une couche de PVDF à la couche formant le backsheet et/ou par l'ajouts d'additifs à fonctionnalité spécifique..

De la même manière, les exemples de film selon l'invention présentent tous les mêmes épaisseurs concernant la couche de peau et celle de cœur mais il est bien entendu que l'homme du métier pourra les faire varier en fonction de l'application du module photovoltaïque et des performances de ce dernier au regard des propriétés intrinsèques de l'encapsulant et du backsheet, nonobstant la synergie réalisée entre les éléments formant d'une part l'encapsulant et d'autre par le backsheet.

La présente invention est illustrée plus en détail par les exemples non limitatifs suivant.

Exemple 1 : Mini-module test obtenu par l'assemblage en lamineur d'un empilement d'une couche de verre, d'une couche de LC3UV, d'une couche de cellules actives silicium cristallin, d'une couche de film bicouche LC3UV/LP92.

Exemple comparatif 1 : Mini-module test obtenu par l'assemblage en lamineur d'un empilement d'une couche de verre, d'une couche de LC3UV, d'une couche de cellules

actives silicium cristallin, d'un film monocouche de LC3UV et d'un backsheet Akasol<sup>®</sup>  
PVL 1000V.

- 31 -

**Résultats des tests réalisés:**

	Présences de zones de sous épaisseur de l'encapsulant	Présences de zones de verre ou de silicium non couverte par l'encapsulant
Exemple 1	0/10	0/10
Exemple Comparatif 1	9/10	7/10

## REVENDICATIONS

1. Film thermoplastique bi-couches d'un module photovoltaïque, comprenant deux couches dont une couche forme l'encapsulant (22) et l'autre couche forme le backsheet  
5 (26), l'ensemble encapsulant-backsheet (22, 26) présentant une épaisseur supérieure à 100 µm (micromètre), caractérisé en ce que :

a) l'encapsulant (22) consiste en une couche comprenant :

- de 0% à 100% d'une ou plusieurs polyoléfines contenant un polyéthylène choisi  
10 parmi un homopolymère de l'éthylène ou un copolymère comprenant au moins 50% en moles d'éthylène et d'un ou plusieurs comonomères ;

- de 0% à 100% d'un polymère greffé polyamide comprenant un tronc en  
polyoléfine, représentant de 50% à 95% en masse du polymère greffé polyamide,  
contenant un reste d'au moins un monomère insaturé (X) et au moins un greffon en  
polyamide, représentant de 5% à 50% en masse dudit polymère greffé polyamide, dans  
15 lequel :

- le greffon en polyamide est attaché au tronc en polyoléfine par le reste du  
monomère insaturé (X) comprenant une fonction capable de réagir par une réaction  
de condensation avec un polyamide ayant au moins une extrémité amine et/ou au  
moins une extrémité acide carboxylique,

20 - le reste du monomère insaturé (X) est fixé sur le tronc par greffage ou copolymérisation,

- le tronc en polyoléfine et le greffon en polyamide étant choisis pour que  
ledit polymère greffé polyamide présente une température d'écoulement supérieure  
ou égale à 75°C et inférieure ou égale à 160°C, cette température d'écoulement étant  
25 définie comme la température la plus élevée parmi les températures de fusion et les  
températures de transition vitreuse du greffon polyamide et du tronc en polyoléfine ;

b) le backsheet (26) comprend une couche formée d'un polymère greffé polyamide  
comprenant un tronc en polyoléfine, représentant de 50% à 95% en masse du polymère  
greffé polyamide, contenant un reste d'au moins un monomère insaturé (X) et au moins  
30 un greffon en polyamide, représentant de 5% à 50% en masse dudit polymère greffé  
polyamide, dans lequel :

- le greffon en polyamide est attaché au tronc en polyoléfine par le reste du monomère  
insaturé (X) comprenant une fonction capable de réagir par une réaction de

condensation avec un polyamide ayant au moins une extrémité amine et/ou au moins une extrémité acide carboxylique,

- le reste du monomère insaturé (X) est fixé sur le tronc par greffage ou copolymérisation,

- 5 - le tronc en polyoléfine et le greffon en polyamide étant choisis pour que ledit polymère greffé polyamide présente une température d'écoulement supérieure à 160°C, cette température d'écoulement étant définie comme la température la plus élevée parmi les températures de fusion et les températures de transition vitreuse du greffon polyamide et du tronc en polyoléfine.

10

2. Film selon la revendication 1, caractérisé en ce que les susdits polymères greffés de l'encapsulant (22) et du backsheet (26) sont nanostructurés.

- 15 3. Film selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la masse molaire en nombre des susdits greffons polyamide des susdits polymères greffés de l'encapsulant (22) et du backsheet (26) est comprise dans la gamme allant de 1000 à 5000 g/mol, de préférence comprise dans la gamme allant de 2000 à 3000 g.mol<sup>-1</sup>.

- 20 4. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que, pour les susdits polymères greffés de l'encapsulant (22) et du backsheet (26), le nombre de monomère (X) fixé sur le tronc en polyoléfine est supérieur ou égal à 1,3 et/ou inférieur ou égal à 10.

- 25 5. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le au moins un greffon en polyamide du polymère greffé de l'encapsulant (22) comprend au moins un copolyamide.

- 30 6. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le tronc en polyoléfine du polymère greffé de l'encapsulant (22) n'a pas de température de fusion ou a une température de fusion inférieure à 110°C.

7. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'homopolymère de l'éthylène de la polyoléfine de l'encapsulant (22) est un

polyéthylène à basse densité linéaire (PEBDL), avantageusement un PEBDL obtenu par catalyse métallocène.

5 8. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le copolymère de polyéthylène de la polyoléfine de l'encapsulant (22) est choisi parmi un copolymère éthylène-alphaoléfine dont la densité est comprise entre 0,865 et 0,91 (norme ASTM D 1505), un copolymère d'éthylène-(méth)acrylates d'alkyle-anhydride.

10 9. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le backsheet (26) comprend en outre une couche formée d'un polymère fluoré consistant en un homopolymère de vinylidène difluorure ou un copolymère de vinylidène difluorure et au moins un autre monomère fluoré.

15 10. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la couche formant backsheet (26) comprend des charges choisis parmi exemples la silice, l'alumine, les carbonates de calcium, les nanotubes de carbone, les fibres de verre ou encore des argiles modifiées ou non modifiées qui sont mélangées à l'ordre nanométrique.

20 11. Film selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la couche formant encapsulant comprend des promoteurs d'adhésion consistant en un ingrédient non polymérique, de nature organique, cristalline ou minéral et plus préférentiellement semi-minéral semi-organique.

25 12. Film selon la revendication 9, caractérisé en ce que le backsheet (26) consiste en deux couches uniquement et l'encapsulant (22) une unique couche.

30 13. Utilisation du film selon l'une quelconque des revendications précédentes dans un module photovoltaïque.

14. Module photovoltaïque (20) présentant au moins au moins une couche formant encapsulant (22) comportant une pile photovoltaïque (10) apte à générer de

l'énergie électrique et une couche formant backsheet (26), ces deux couches constituant le film (22, 26) selon l'une quelconque des revendications 1 à 12.

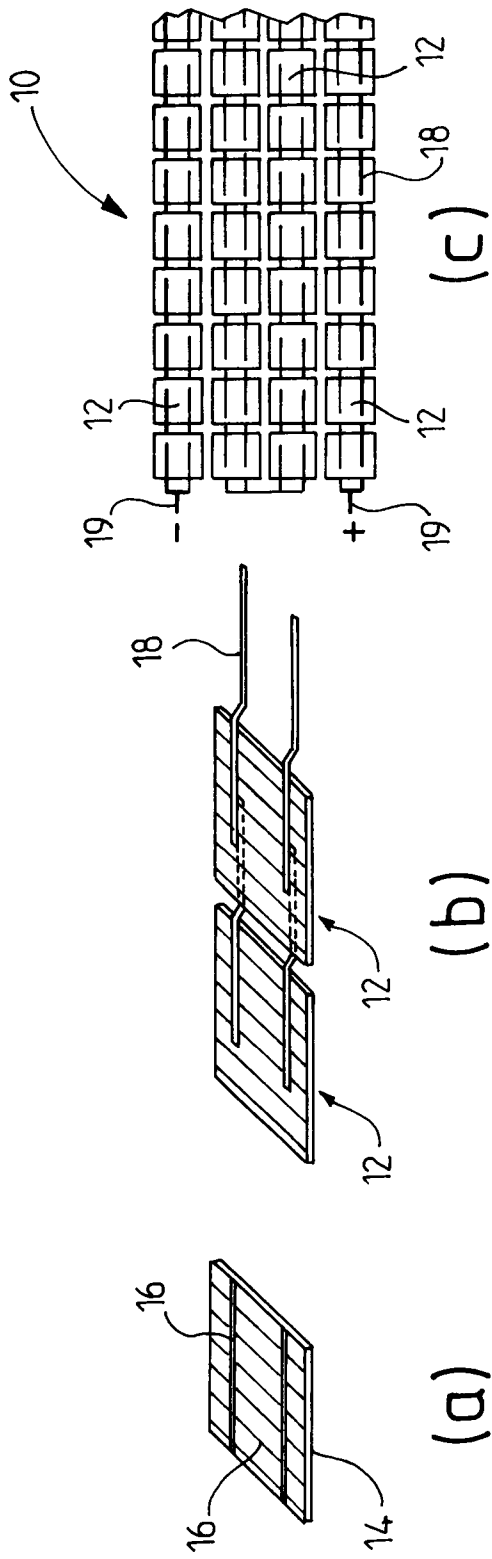


FIG. 1

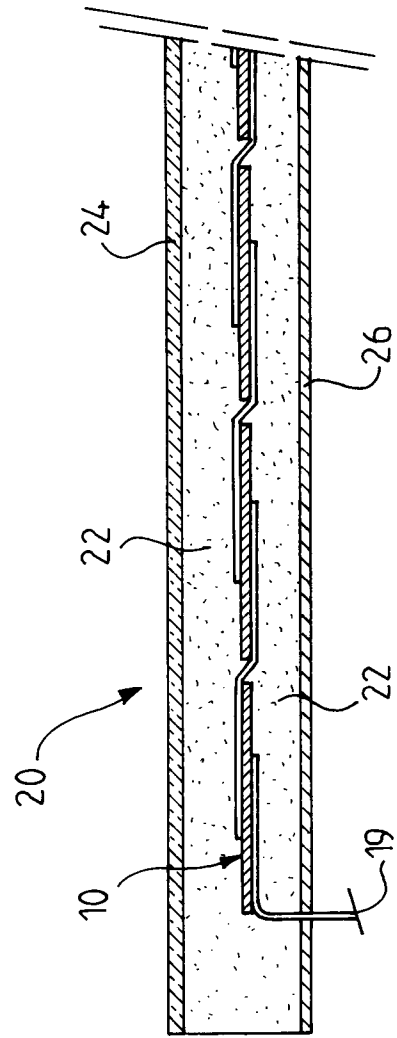


FIG. 2

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No  
PCT/FR2012/050082

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER  
INV. H01L31/048 B32B27/08 C08G81/02  
ADD.  
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED  
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
C08G B32B H01L  
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)  
EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	WO 2009/138679 A1 (ARKEMA FRANCE [FR]; JOUSSET DOMINIQUE [FR]; BIZET STEPHANE [FR]; CARTI) 19 November 2009 (2009-11-19) page 22, line 22 - line 28 page 23, line 16 - line 23 page 25, line 16 - line 30 page 26, line 29 - page 29, line 6; claims 1-6,21-27; table 2	1-7, 9-11,13, 14
A	FR 2 882 060 A (ARKEMA SA [FR]) 18 August 2006 (2006-08-18) page 1, line 26 - line 31 page 2, line 9 - line 22; table 1 page 11, line 1 - line 9; claims	1-7
A	FR 2 891 490 A1 (ARKEMA SA [FR]) 6 April 2007 (2007-04-06) claims 1-8	1,3-8,10
	----- -/--	

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

\* Special categories of cited documents :

<p>"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance</p> <p>"E" earlier document but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p> <p>"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed</p>	<p>"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone</p> <p>"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.</p> <p>"&amp;" document member of the same patent family</p>
--	--

Date of the actual completion of the international search <b>27 March 2012</b>	Date of mailing of the international search report <b>05/04/2012</b>
---	---

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer <b>Lindner, Thomas</b>
--	--

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No  
PCT/FR2012/050082

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	WO 2008/043958 A (ARKEMA FRANCE [FR]; HERT MARIUS [FR]; BOUILLOUX ALAIN [FR]; MONTANARI) 17 April 2008 (2008-04-17) page 11, line 13 - line 15; claims 1-9; table 1 page 11, line 20 - line 22 -----	1-8
A	WO 02/28959 A (ATOFINA [FR]; COURT FRANCOIS [FR]; HERT MARIUS [FR]; ROBERT PATRICE [F]) 11 April 2002 (2002-04-11) page 20, line 25 - page 29, line 2; claims 1-9; examples 6-8 -----	1-6
A	EP 0 990 515 A1 (ATOCHEM ELF SA [FR] ARKEMA [FR]) 5 April 2000 (2000-04-05) claims -----	1,12

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2012/050082

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
WO 2009138679	A1	19-11-2009	CN 102149751 A	10-08-2011
			EP 2285869 A1	23-02-2011
			FR 2930556 A1	30-10-2009
			JP 2011519176 A	30-06-2011
			KR 20110008287 A	26-01-2011
			US 2011091707 A1	21-04-2011
			WO 2009138679 A1	19-11-2009
-----				
FR 2882060	A	18-08-2006		
FR 2891490	A1	06-04-2007	EP 1928655 A1	11-06-2008
			FR 2891490 A1	06-04-2007
			JP 2009509802 A	12-03-2009
			US 2009035503 A1	05-02-2009
			WO 2007039697 A1	12-04-2007
-----				
WO 2008043958	A	17-04-2008	EP 2079801 A2	22-07-2009
			FR 2907125 A1	18-04-2008
			US 2010137516 A1	03-06-2010
			WO 2008043958 A2	17-04-2008
-----				
WO 0228959	A	11-04-2002	AT 469941 T	15-06-2010
			AU 1062102 A	15-04-2002
			BR 0107292 A	27-08-2002
			CA 2393742 A1	11-04-2002
			CN 1392887 A	22-01-2003
			EP 1325072 A1	09-07-2003
			EP 2105463 A1	30-09-2009
			ES 2348223 T3	01-12-2010
			FR 2815037 A1	12-04-2002
			JP 4504330 B2	14-07-2010
			JP 2004510865 A	08-04-2004
			JP 2006241466 A	14-09-2006
			KR 20020062953 A	31-07-2002
			US 2003199635 A1	23-10-2003
			WO 0228959 A1	11-04-2002
-----				
EP 0990515	A1	05-04-2000	AT 296727 T	15-06-2005
			CA 2282934 A1	30-03-2000
			CN 1254643 A	31-05-2000
			DE 69925554 D1	07-07-2005
			DE 69925554 T2	02-02-2006
			EP 0990515 A1	05-04-2000
			ES 2244161 T3	01-12-2005
			FR 2783747 A1	31-03-2000
			JP 2000108263 A	18-04-2000
			KR 20000023555 A	25-04-2000
-----				

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2012/050082

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. H01L31/048 B32B27/08 C08G81/02 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) C08G B32B H01L		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	WO 2009/138679 A1 (ARKEMA FRANCE [FR]; JOUSSET DOMINIQUE [FR]; BIZET STEPHANE [FR]; CARTI) 19 novembre 2009 (2009-11-19) page 22, ligne 22 - ligne 28 page 23, ligne 16 - ligne 23 page 25, ligne 16 - ligne 30 page 26, ligne 29 - page 29, ligne 6; revendications 1-6,21-27; tableau 2 -----	1-7, 9-11,13, 14
A	FR 2 882 060 A (ARKEMA SA [FR]) 18 août 2006 (2006-08-18) page 1, ligne 26 - ligne 31 page 2, ligne 9 - ligne 22; tableau 1 page 11, ligne 1 - ligne 9; revendications -----	1-7
A	FR 2 891 490 A1 (ARKEMA SA [FR]) 6 avril 2007 (2007-04-06) revendications 1-8 -----	1,3-8,10
	-/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents		<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets	
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée  27 mars 2012	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale  05/04/2012	
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé  Lindner, Thomas	

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	WO 2008/043958 A (ARKEMA FRANCE [FR]; HERT MARIUS [FR]; BOUILLOUX ALAIN [FR]; MONTANARI) 17 avril 2008 (2008-04-17) page 11, ligne 13 - ligne 15; revendications 1-9; tableau 1 page 11, ligne 20 - ligne 22 -----	1-8
A	WO 02/28959 A (ATOFINA [FR]; COURT FRANCOIS [FR]; HERT MARIUS [FR]; ROBERT PATRICE [F]) 11 avril 2002 (2002-04-11) page 20, ligne 25 - page 29, ligne 2; revendications 1-9; exemples 6-8 -----	1-6
A	EP 0 990 515 A1 (ATOCHEM ELF SA [FR] ARKEMA [FR]) 5 avril 2000 (2000-04-05) revendications -----	1,12

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2012/050082

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2009138679	A1	19-11-2009	CN 102149751 A	10-08-2011
			EP 2285869 A1	23-02-2011
			FR 2930556 A1	30-10-2009
			JP 2011519176 A	30-06-2011
			KR 20110008287 A	26-01-2011
			US 2011091707 A1	21-04-2011
			WO 2009138679 A1	19-11-2009
-----				
FR 2882060	A	18-08-2006		
FR 2891490	A1	06-04-2007	EP 1928655 A1	11-06-2008
			FR 2891490 A1	06-04-2007
			JP 2009509802 A	12-03-2009
			US 2009035503 A1	05-02-2009
			WO 2007039697 A1	12-04-2007
-----				
WO 2008043958	A	17-04-2008	EP 2079801 A2	22-07-2009
			FR 2907125 A1	18-04-2008
			US 2010137516 A1	03-06-2010
			WO 2008043958 A2	17-04-2008
-----				
WO 0228959	A	11-04-2002	AT 469941 T	15-06-2010
			AU 1062102 A	15-04-2002
			BR 0107292 A	27-08-2002
			CA 2393742 A1	11-04-2002
			CN 1392887 A	22-01-2003
			EP 1325072 A1	09-07-2003
			EP 2105463 A1	30-09-2009
			ES 2348223 T3	01-12-2010
			FR 2815037 A1	12-04-2002
			JP 4504330 B2	14-07-2010
			JP 2004510865 A	08-04-2004
			JP 2006241466 A	14-09-2006
			KR 20020062953 A	31-07-2002
			US 2003199635 A1	23-10-2003
			WO 0228959 A1	11-04-2002
-----				
EP 0990515	A1	05-04-2000	AT 296727 T	15-06-2005
			CA 2282934 A1	30-03-2000
			CN 1254643 A	31-05-2000
			DE 69925554 D1	07-07-2005
			DE 69925554 T2	02-02-2006
			EP 0990515 A1	05-04-2000
			ES 2244161 T3	01-12-2005
			FR 2783747 A1	31-03-2000
			JP 2000108263 A	18-04-2000
			KR 20000023555 A	25-04-2000
-----				